

# LES FINANCES



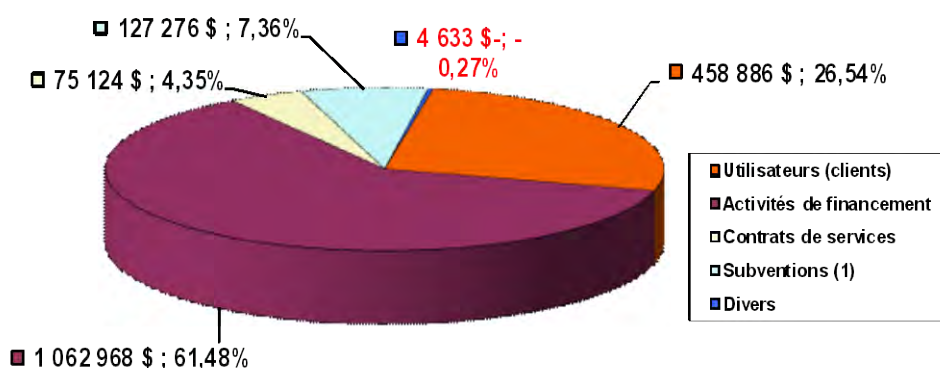
Vous retrouverez, dans les pages qui suivent, les éléments suivants :

1. Un résumé de nos revenus et dépenses;
2. Un tableau sur l'évolution de nos revenus;
3. Un aperçu de notre bilan financier de la dernière année;
4. Un aperçu ainsi que l'historique de nos activités de financement soit le bingo, notre kiosque Loto-Québec du Carrefour Trois-Rivières et la Lotomatique;
5. Les subventions que reçoit le Pavillon St-Arnaud des différents paliers gouvernementaux et municipales;
6. Un aperçu des immobilisations, rénovations, modernisation et actifs du Pavillon St-Arnaud au cours des dernières années.

# REVENUS 2007-2008 DU PAVILLON ST-ARNAUD

**1 719 621\$**

Le Pavillon St-Arnaud inc. qui dessert lors des sessions automne et hiver, plus de 3 000 citoyens par session, aux sessions printemps plus de 1 500, et durant la saison estivale au-delà de 500 personnes dont 230 jeunes de 5 à 13 ans, s'autofinance à plus de 92%.



**(1) Subventions reçues :**

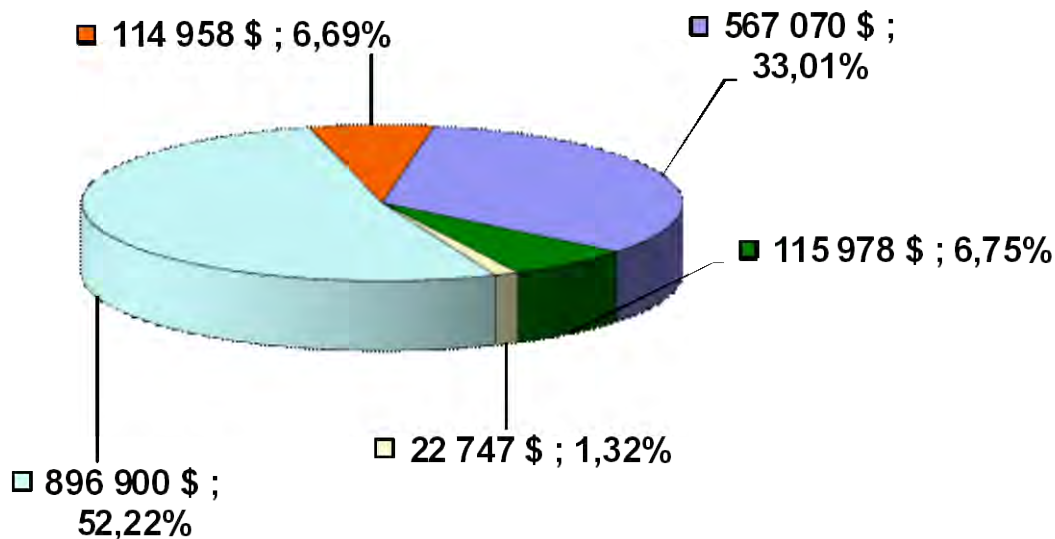
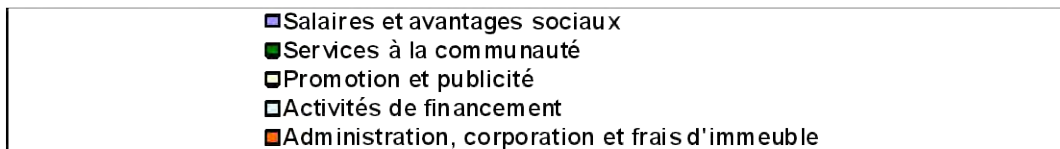
Ville de Trois-Rivières	56 790\$ - 3.3%
Gouvernement fédéral	12 457\$ - 0.72%
Gouvernement provincial (MELS)	56 349\$ - 3.28%
YMCA	1 680\$ - 0.1%

**DÉPENSES 2007-2008**  
**DU**  
**PAVILLON ST-ARNAUD**  
(avant immobilisations / amortissement)

**1 717 653\$**

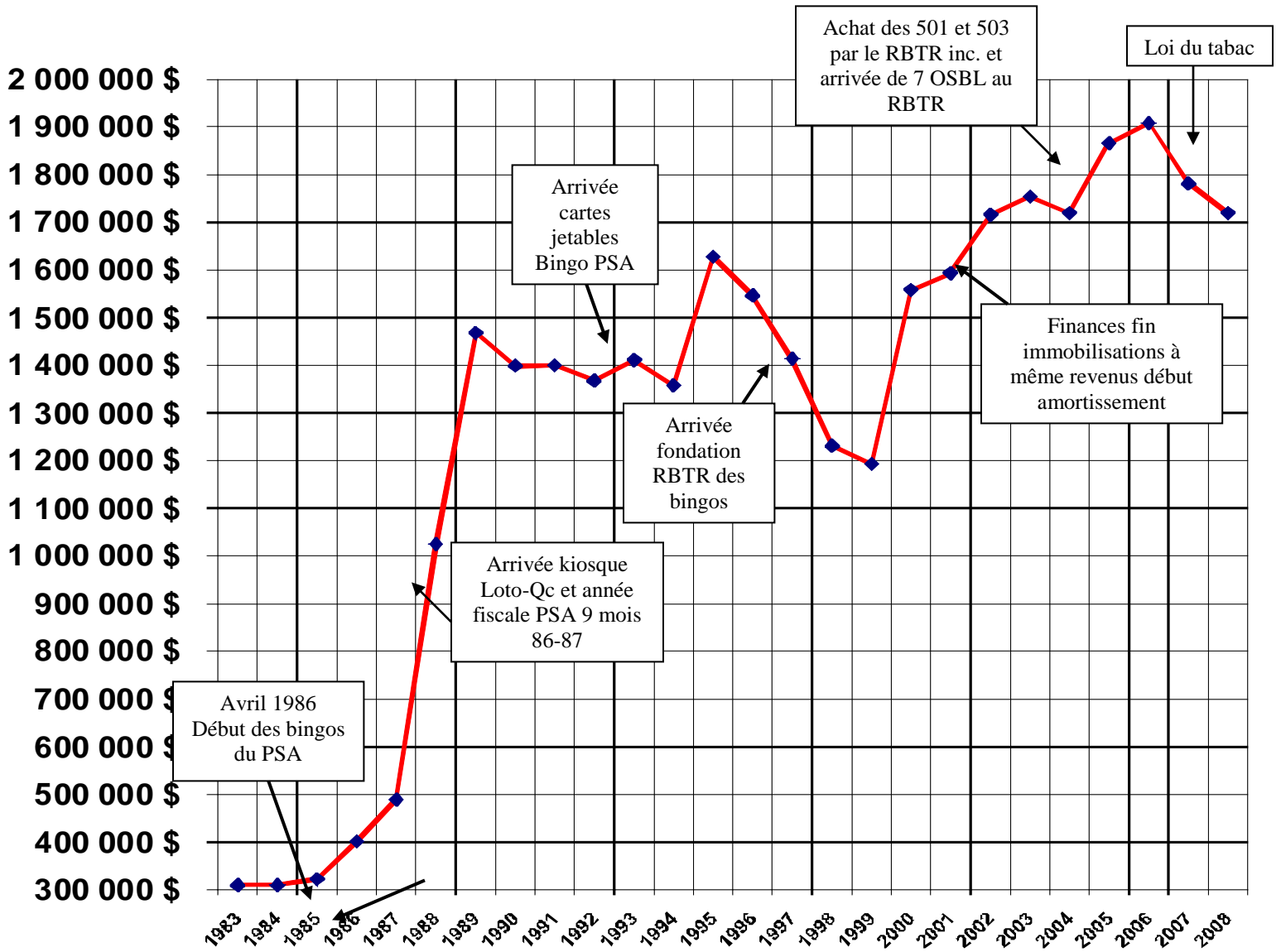
<b>Salaires et avantages sociaux pour ses services à la communauté</b>					<b>567 070\$</b>	<b>33.01%</b>
• Administration incluant personnel lors des périodes d'inscription			155 140\$	9.03%		
• Entretien et maintenance			104 552\$	6.08%		
• Activités de financement			65 168\$	3.79%		
• Animation, programmation, activités et services à la communauté			242 210\$	14.11%		
▪ Général	82 303\$	4.79%				
▪ Animateurs, professeurs, moniteurs, entraîneurs	95 971\$	5.59%				
▪ Animateurs Camp enfants été <sup>(1)</sup>	46 062\$	2.69%				
▪ Centre d'accès communautaire Internet	17 874\$	1.04%				
➤ <b>Services à la communauté</b>					<b>115 978\$</b>	<b>6.75%</b>
➤ <b>Promotion et publicité</b>					<b>22 747\$</b>	<b>1.32%</b>
➤ <b>Activités de financement</b>					<b>896 900\$</b>	<b>52.22%</b>
➤ <b>Administration, corporation et frais d'immeuble</b>					<b>114 958\$</b>	<b>6.69%</b>
					<b>1 717 653\$</b>	<b>100%</b>

<sup>(1)</sup> Il en coûte aux parents, pour un enfant pendant 7 semaines au Camp de jour, 70\$ (2\$ / jour).



# PAVILLON ST-ARNAUD INC

## Évolution des revenus annuels 1982-1983 à ce jour



L'évolution des revenus annuels du Pavillon St-Arnaud, comme le démontre le tableau ci-haut, est étroitement liée au développement de ses activités de financement.

## BILAN FINANCIER 2007-2008

# ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(Bingo, RBTR, ABCRQ, Kiosque Loto-Québec, Lotomatique)



## L'HISTOIRE DU BINGO

Le bingo tire son origine d'une loterie italienne créée en 1530, Lo Gluoco del Lotto, qui existe toujours aujourd'hui. Cette loterie a été reprise dans les années 1700 en France dans une forme qui ressemble au bingo tel qu'on le connaît. On y jouait avec des cartes à numéros et des jetons.

En 1929, un jeu appelé "Beano" a fait son apparition aux Etats-Unis. Cette forme primitive du bingo se jouait avec des fèves au lieu de jetons. Lorsqu'une personne réussissait à remplir de fèves toute une rangée de sa carte numérotée, elle criait "Beano !".

Edwin Lowe, un vendeur de New-York a introduit ce jeu à des amis qui se sont mis à y jouer dans la ville de New-York. Un soir, l'un d'entre-eux s'est trompé et a crié "Bingo !" plutôt que "Beano !" C'est alors qu'on a commencé à parler du "Lowe's Bingo" et, rapidement, les autres promoteurs de jeux "Beano" ont repris le terme Bingo.

Vers la fin des années 1920, un prêtre catholique de Pennsylvanie a demandé à M. Lowe la permission d'utiliser son jeu comme source de financement pour des œuvres de charité. M. Lowe a accepté et vers 1934, le bingo était joué presque partout en Amérique du Nord. On estime qu'il y aurait plus de 10 000 bingos joués chaque semaine aux États-Unis et au Canada.

De plus, il y a à peine quelques années, une étude démontrait que tous les joueurs de bingo en Amérique du nord réunis dans une même semaine, étaient plus nombreux que tous les spectateurs réunis pour les parties des ligues professionnelles de la NBA (basketball), de la NFL (football), de la LNH (hockey), de l'ALB et NLB (baseball), incluant aussi toutes les clientèles d'une semaine des courses de chevaux avec jockey.

À tous les jours de la semaine au Québec, l'on pourrait remplir le Centre Bell avec les joueurs de bingo d'une journée.

### **Un moment de notre histoire**

#### **Le Bingo au Pavillon ainsi que le RBTR (historique)**

Le Pavillon St-Arnaud est étroitement lié à l'activité bingo et à son développement sur le territoire de la ville de Trois-Rivières, voire même sur le plan provincial, ainsi qu'à la mise en place du "Regroupement des bingos de T.R. inc." (RBTR) et de "Association des bingos concertés et regroupés du Québec inc" (ABCRQ).

L'activité bingo est une activité qui, par La Loi et la volonté des législateurs, se doit d'être "Une activité de financement" réservée aux organismes religieux ou charitables (humanitaires, communautaires, éducatifs, culturels, artistiques, sportifs, .... ou à dessein avantageux pour la collectivité) en autant que ceux-ci obtiennent une licence de bingo en salle de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ).

En plus, facteur non négligeable, l'activité bingo a permis au Pavillon St-Arnaud, comme à bien d'autres organismes de Trois-Rivières et du Québec, d'accentuer la réalisation de sa Mission et de ses mandats.

## **2 avril 1986**

Dès l'arrivée au Pavillon d'une nouvelle direction générale en août 1985, cette dernière se pencha sur l'autofinancement du Centre, et le conseil d'administration, le 12 décembre 1985, donna son accord à une proposition de la direction générale à savoir de mettre sur pied un bingo hebdomadaire pour le Pavillon St-Arnaud.

Le centre communautaire Pavillon St-Arnaud obtint de la RACJ une licence de bingo en salle et débuta officiellement cette activité le 2 avril 1986 au 503 rue St-Maurice Trois-Rivières et ce, tous les mercredis soir.

Pour ce faire, le centre a signé un bail avec "Les enchères d'automobiles inc".

L'entreprise "Les enchères d'automobiles inc" était locataire du 503, rue St-Maurice à Trois-Rivières et le propriétaire était M. Jean-Paul Desroches de Granby. Ce dernier y tenait de la danse tous les vendredis et samedis soirs ainsi qu'un marché aux puces les dimanches.

## **Janvier 1989**

"Les enchères d'automobiles", locateur depuis les débuts pour les activités bingos du PSA, met fin à ses activités.

## **27 janvier 1989**

Le conseil d'administration du Pavillon exprime le souhait de demeurer au O 503 et cette requête est transmise au propriétaire du O 503 M. Jean-Paul Desroches de Granby.

Des négociations prennent place entre le PSA et M. Desroches.

## **15 février 1989**

Le président du Pavillon, M. Michel Bonneau, la direction générale, Jean-Claude Dubois, et M. Jean Paul Desroches tiennent une conférence téléphonique visant une entente entre les parties.

M. Desroches propose au Pavillon soit d'acheter le O 503, ou bien de prendre la relève des "Enchères d'automobiles inc.", et de gérer le O 503, soit les danses, le marché aux puces et son bingo ainsi que les services connexes comme la restauration et autres, sans compter qu'il avance que du développement de d'autres activités au O 503 peut se faire.

Toutefois, une entente intervient et M. Desroches accepte que les bingos du Pavillon St-Arnaud se poursuivent, pour un certains temps, au O 503 et cela aux mêmes conditions afin de permettre à ce dernier de pouvoir se relocaliser ou de trouver une autre solution.

## **À partir du 16 février 1989**

M. Pierre Lacroix, administrateur au conseil d'administration du Pavillon St-Arnaud, suite aux décisions prises par le conseil d'administration du PSA, approche la direction générale afin de voir son intérêt à gérer avec lui le O 503 et de prendre entente avec M. Desroches.

Son intérêt étant qu'il croyait à la rentabilité des activités du O 503 et développement de d'autres et d'autre part, cela permettait au Pavillon St-Arnaud de poursuivre ses activités bingos au O 503. activités qui étaient très rentables pour le PSA.

La direction générale accepte. Des rencontres ont lieu avec M. Desroches qui débouchent sur une entente de principe, à savoir que, si le conseil d'administration du PSA accepte que l'un de ses administrateurs et sa direction générale gèrent le O 503, ils iront de l'avant.

Ces derniers en discutent avec le président du Pavillon qui supporte cette orientation, considérant que cela était très avantageux pour le PSA, car ce dernier n'aura pas à se relocaliser et aussi parce que le bingo du PSA et le O 503 représentait l'endroit le plus rentable pour la tenue des bingos dans le Grand Trois-Rivières

### **29 mars 1989**

Lors de la réunion du conseil d'administration du PSA, Messieurs Lacroix et Dubois déclarent aux membres du conseil leurs intentions et ces derniers acceptent qu'un bail de deux (2) ans, aux mêmes conditions qu'antérieurement, soit signé avec la future entreprise que mettront sur pied ces deux personnes, en l'occurrence "Les gestions Gestimmob inc."

### **26 avril 1989**

Le conseil d'administration mandate le notaire François St-Arnaud pour rédiger le bail entre le PSA et Gestimmob.

### **Début des années 90**

Au début des années 90, la RACJ décontingente l'émission de licences de bingo en salle. Suite à cette action, une pluie de nouvelles licences sont émises dans toutes les régions du Québec, ce qui crée de nombreux problèmes entre les organismes titulaires, et la région du grand Trois-Rivières n'y échappe pas.

Effectivement, les anciens organismes titulaires voient leurs profits bingos baisser de façon drastique, et certains organismes voient même leurs profits se réduire à zéro, tandis que les nouveaux organismes titulaires ne voient pas arriver les profits escomptés.

Le décontingement a fait augmenter le nombre d'organismes titulaires ainsi que le nombre de salles mais la clientèle par contre n'augmente pas.

### **1992-1993**

Le Pavillon St-Arnaud introduit, lors de ses bingos des mercredis soir, des cartes jetables avec encreurs et boulier informatisé, ce qui emmène la disparition à jamais des cartes rigides avec jetons.

L'arrivée de cette nouvelle façon de jouer au bingo fut introduite un (1) an plus tôt en Mauricie par le Centre Landry, le Pavillon St-Arnaud devenant le 2e organisme à introduire ce nouveau système plus moderne, plus dynamique et intéressant pour la clientèle

### **4 avril 1993**

Au début 1993, le directeur général du Centre Loisir Multi-Plus, M. Michel Lacoursière, rencontre la direction générale du Pavillon St-Arnaud dans le but d'obtenir l'autorisation du conseil d'administration du Pavillon de débiter un bingo au nom du Centre Loisir Multi-Plus tous les lundis soirs au O 503.

Le Centre débuta ses bingos le lundi 4 avril 1993.

### **Avril 1994**

En avril 1994, des après-midis et des soirées de bingo débutent à l'hippodrome de Trois-Rivières.



## **13 mars 1994**

Au début 1994, M. Omer Fortin, président de l'Association des cardiaques de la Mauricie, rencontre la direction générale du Pavillon St-Arnaud afin d'obtenir l'appui du Pavillon St-Arnaud pour débiter un bingo tous les jeudis soir au O 503 pour l'Association des cardiaques de la Mauricie, et demande au PSA de préparer toute la documentation et les formulaires requis par la RACJ. Les bingos de l'Association des cardiaques de la Mauricie débiteront le jeudi 13 mars 1994.

## PRINTEMPS-ÉTÉ 1994

Au printemps 1994, on comptait, à un certain moment, sur le territoire du Grand Trois-Rivières métropolitain (ville de Trois-Rivières, du Cap-de-la-Madeleine, de Trois-Rivières Ouest et de Pointe-du-Lac), 25 organismes titulaires d'une licence de bingo en salle, répartis dans 11 salles.

### À Trois-Rivières

Nom organisme	Licence depuis	Endroit (salle)
01. Centre Landry (1980) inc	depuis plus de 20 ans	Centre Landry
02. Pavillon St-Arnaud inc.	19 mars 1986	O 503
03. Centre Loisir Multi-Plus inc	4 avril 1993	O 503
04. Association des cardiaques de la Mauricie inc.	13 mars 1994	O 503
05. Association des parents d'enfants handicapés (APEH)	12 juin 1994	O 503
06. Club de natation Mégophias du Grand T-Rivières inc.	juin 1994	Hippodrome
07. Fabrique St-Jean-de-Brébeuf	avril 1994	Hippodrome
08. 28e Meute St-Jean-de-Brébeuf	avril 1994	Hippodrome
09. Étudiants en génagogie UQTR	juin 1994	Hippodrome
10. Polyvalente Ste-Ursule	mai 1994	Hippodrome
11. Fabrique St-Sacrement	depuis plus de 20 ans	St-Sacrement
12. Fabrique Ste-Marguerite	depuis plus de 20 ans	Ste-Marguerite
13. Fabrique N.-D.-des-Sept-Allégresses	depuis plus de 20 ans	N.-D.-Sept-Allégresses
14. Association de l'Aide à l'enfance des policiers-pompiers de la ville de Trois-Rivières inc	depuis longtemps	N. D.-Sept-Allégresses

### À Cap-de-la-Madeleine

15. Fabrique Ste-Madeleine	depuis plus de 20 ans	Ste-Madeleine
16. Fabrique St-Lazare	depuis plus de 20 ans	Ste-Madeleine
17. Association du baseball mineur inc.		Ste-Madeleine
18. Loisir Jeunesse inc (J.-Noël-Trudel)	depuis 1985	Ste-Madeleine
19. Fabrique St-Odilon	depuis plus de 20 ans	St-Odilon
20. Polyvalente Les Estacades	mai 1994	Polyvalente

### À Trois-Rivières-Ouest

21. Fondation École St-Dominique	janvier 1994	Salle communautaire
22. Organisation du hockey mineur de la zone de Trois-Rivières-Ouest inc	décembre 1992	Salle communautaire

### À Pointe-du-Lac

23. Les Seigneurs (baseball sr)	1985	Salle Baie Jolie
24. 65e Meute de Pointe-du-Lac	1993	Salle Baie Jolie
25. Fabrique de la Visitation	1993 ou 94	Salle Baie Jolie

### Été 1994

Depuis le décontingement, au début des années 1990 par la RACJ, des licences de bingos au Québec, d'innombrables nouvelles licences ont été émises par cette dernière mais la clientèle, quant à elle, n'a pas pour autant augmenté.

De ce fait, les profits qui découlent de ce marché sont maintenant partagés entre un plus grand nombre d'organismes.

En résumé, l'offre de jeu augmente considérablement, de nouvelles salles sont apparues mais la clientèle n'a pas augmenté mais s'est répartie dans plus de salles, et de ce fait, les profits ont diminué et se sont répartis entre plus d'organismes créant de sérieux problèmes pour de nombreux organismes qui comptaient sur cette activité bingo depuis fort longtemps pour remplir leur Mission et leurs mandats.

Malgré le décontingement et la création de nouvelles salles, il y a hausse de clientèle et de profits bingos au O 503.

### **12 juin 1994**

Le Pavillon St-Arnaud, qui soutient depuis 1990 l'Association des parents d'enfants handicapés ([voir Grandes étapes et faits marquants](#) de l'histoire du Pavillon), propose à cette dernière de mettre sur pied pour elle un bingo tous les mardis soir au O 503 afin de lui permettre de se créer une activité de financement fort intéressante.

Les bingos de l'APEH débiteront le mardi 12 juin 1994.

### **21 juin 1994**

La RACJ déclare un moratoire d'émission de licences pour le territoire du grand Trois-Rivières métropolitain.

### **28 juin 1994**

La RACJ (les régisseurs M. Michel Deblois et Me Raymond Boulet) convoque à Québec tous les organismes titulaires du grand Trois-Rivières ainsi qu'un organisme demandeur de licence en l'occurrence Coup de main Mauricie inc. qui souhaite obtenir une licence pour tenir des bingos à la salle Rose D'or.

Suite aux échanges entre les représentants des divers organismes titulaires de Trois-Rivières, les régisseurs reportent à plus tard la décision d'émettre une licence à Coup de main Mauricie inc.

Par la même occasion, compte tenu de la situation qui prévaut dans le grand Trois-Rivières, les régisseurs font mention d'une part qu'ils ont déjà obligé tous les organismes titulaires d'un même territoire à se regrouper, et d'autre part, demandent aux organismes présents qu'ils transmettent à ces derniers une demande de rencontre avec eux à Trois-Rivières fin septembre début octobre 1994, afin de regarder différentes avenues pour solutionner le problème d'un trop grand nombre d'organismes titulaires et de salles sur le territoire du grand Trois-Rivières.

### **29 juin 1994**

La direction générale fait rapport aux administrateurs du Pavillon de la rencontre convoquée par la RACJ qui a eu lieu à Québec le 28 juin.

Elle souligne de plus qu'une rencontre de tous les organismes titulaires d'une licence de bingo en salle du territoire de Trois-Rivières a été convoquée par le PSA, laquelle rencontre aura lieu prochainement et dont l'un des objectifs est de soumettre l'idée d'un seul Regroupement et d'une seule salle de bingo sur le territoire du grand Trois-Rivières métropolitain.

Elle informe les administrateurs que les OSBL des 4 bingos du O 503 (Centre Loisir Multi-Plus, Association des cardiaques, APEH et PSA) et le Centre Landry se sont regroupés pour faire une publicité commune sur leurs bingos.

En plus, elle annonce que 8 organismes de Trois-Rivières détenteurs de licence de bingo se sont regroupés pour l'achat de matériel bingo, ce qui permettra à chacun des économies de 20 à 30%, entre autres sur le prix du papier.

### **26 juillet 1994**

**1<sup>re</sup> rencontre** au Centre Landry de tous les organismes du Grand Trois-Rivières titulaires d'une licence de bingo convoquée par le Pavillon St-Arnaud. Les objectifs de cette rencontre étant de trouver des solutions à la compétition très vive qui existe dans la région au sein des bingos dû au décontingement des bingos et à l'augmentation du nombre de salles.

Lors de cette rencontre, le Pavillon suggère que l'on regarde l'hypothèse de regrouper tous les organismes titulaires dans une même salle. De plus, à cette occasion, unanimement, tous les organismes acceptent que pour 1 an, les prix versés dans chaque salle ne dépassent pas 3 000\$.

Finalement, le Pavillon St-Arnaud recommande que l'on appuie Coup de Main dans sa demande de licence de bingo mais ne reçoit l'appui que de 5 OSBL.

### **2 août 1994**

**2<sup>e</sup> rencontre** au Motel Penn Mass du Cap-de-la-Madeleine de tous les organismes titulaires d'une licence de bingo.

28 personnes présentes de 18 OSBL détenteurs d'une licence de bingo en salle.

### **31 août 1994**

Le conseil d'administration du PSA accepte le concept d'un Regroupement des bingos.

### **6 septembre 1994**

**3<sup>e</sup> rencontre** à l'Auberge du Lac-St-Pierre de Pointe-du-Lac de tous les organismes titulaires d'une licence de bingo du Grand Trois-Rivières.

31 personnes présentes de 18 OSBL détenteurs d'une licence de bingo en salle.

15 organismes présents acceptent qu'un comité soit formé pour étudier la possibilité de regrouper tous les organismes du grand Trois-Rivières dans une même salle. Un organisme n'approuve pas cette orientation et deux organismes s'abstiennent compte tenu que d'ici quelques mois ils vont mettre fin à leurs bingos respectifs.

Cette décision et cette orientation de mettre un comité "Regroupement" sur pied ne se concrétisera pas.

### **28 septembre 1994**

La direction générale du Pavillon fait rapport aux membres du conseil d'administration des trois rencontres de tous les OSBL détenteurs de licence de bingo du grand Trois-Rivières qui ont eu lieu les 26 juillet, 2 août et 6 septembre.

### **3 octobre 1994**

Monsieur Michel Deblois et Me Raymond Boulet, tous les deux régisseurs à la RACJ, ont convoqué, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Trois-Rivières, tous les organismes du grand Trois-Rivières titulaires d'une licence de bingo en salle. À cette occasion les deux régisseurs soulignent à tous les organismes qu'ils devront trouver une solution pour leur territoire, sinon la RACJ apportera sa solution.

## **26 octobre 1994**

Fusion du bingo de la Fabrique Notre-Dame-des-Sept-Allégresses (mardi soir sous-sol de l'église) et du bingo de l'APEH (mardi soir au O 503).

Ces deux organismes à l'avenir vont se partager les profits des bingos des mardis soirs qui se dérouleront au O 503.

## **29 mai 1995**

Au cours du printemps 1995, M. Raymond Rinfret, président du "Comité promoteur – Coup de main", rencontre la direction générale du Pavillon St-Arnaud pour obtenir l'appui du conseil d'administration du Pavillon afin de tenir tous les vendredis soir au O 503 un bingo pour "Coup de main".

Le vendredi 29 mai 1995 débute le premier bingo du "Comité promoteur Coup de main".

## **28 juin 1995**

La direction générale du PSA dépose au conseil d'administration :

- les recommandations de la RACJ en regard du décontingement;
- le rapport du comité des députés sur le bingo au Québec;
- son rapport sur le décontingement à Trois-Rivières et les impacts (très négatifs pour tous les OSBL détenteurs d'une licence de bingo en salle du grand Trois-Rivières sauf pour les OSBL qui tiennent un bingo au O 503).

## **6 septembre 1995**

Les 5 bingos du O 503 et le Centre Landry réagissent aux actions de plusieurs autres bingos de la région en modifiant leurs programmes, les prix de ventes des livrets, .... ce qui apporte d'excellents résultats pour ces derniers.

## **31 janvier 1996**

Le conseil d'administration du PSA regarde l'éventualité d'acheter le O 503 ou de le gérer, compte tenu du contexte (décontingement etc.) à Trois-Rivières et dans le grand Trois-Rivières et aussi de sa Mission d'aider au développement de son milieu

Parallèlement, des démarches se font avec la municipalité sur ce dossier Regroupement des bingos du grand Trois-Rivières.

## **Début 1996**

La ville de Trois-Rivières, plus particulièrement son Service des loisirs :

- accepte de prendre le leadership du dossier Regroupement des bingos;
- convoque les services des loisirs de Cap-de-la-Madeleine, de Trois-Rivières-Ouest et de Pointe-du-Lac;
- il en ressort deux consensus soit d'une part qu'il y a place sur le territoire du Grand Trois-Rivières pour un maximum de 14 bingos par semaine, soit 7 à Trois-Rivières, 5 à Cap-de-la-Madeleine, 1 à Trois-Rivières-Ouest et 1 à Pointe-du-Lac, et d'autre part, que chacun verra à faire en sorte que cela se réalise dans sa municipalité;
- suite à ces décisions, le Service des loisirs de Trois-Rivières (messieurs P.H. Dupont, conseiller et Michel Lefebvre du service des loisirs) :

- demande à la RACJ les données exactes de chaque OSBL de son territoire, détenteur d'une licence de bingo (nombre de joueurs, revenus, profits, dépenses, etc.);
- demande au PSA d'élaborer des scénarios ainsi qu'un pro forma pour un éventuel regroupement dans une même salle de tous les OSBL de son territoire détenteurs d'une licence de bingo;
- rencontre individuellement tous les OSBL titulaires.

### **Printemps 1996**

Élaboration par le PSA de scénarios et d'un pro forma pour le futur regroupement des bingos de Trois-Rivières.

### **Printemps 1996**

Le Service des loisirs de Trois-Rivières convoque, à la petite aréna de la Bâtisse industrielle, tous les organismes (13) titulaires d'une licence de bingo en salle de Trois-Rivières pour déposer son projet "d'entente de partage" d'un regroupement dans une même salle de tous les organismes de Trois-Rivières détenteurs de licence de bingo en salle.

Unaniment, tous acceptent "l'entente" conditionnelle à l'acceptation par leurs conseils d'administration respectifs (ce qui se fera par chaque organisme).

"L'entente de partage" était basée sur le pro forma élaboré par le Pavillon St-Arnaud à partir des données de la RACJ. Ce pro forma prévoyait que les 13 organismes fondateurs recevraient 78.044% des profits nets et le "Fonds d'aide" 21.956% pour tous les organismes de Trois-Rivières non détenteurs d'une licence de bingo.

### **27 mars 1996**

Le conseil d'administration du Pavillon St-Arnaud accepte le regroupement de tous les bingos de Trois-Rivières ainsi que son partage, même si cela lui occasionnera des pertes annuelles de l'ordre de 20 800\$ car les 4 OSBL du O 503 louaient les équipements du O 503 qui appartenaient au Pavillon St-Arnaud.

### **15 septembre 1996**

<b>Début officiel du RBTR dans des locaux temporaires, soit le sous-sol de l'église St-Sacrement.</b>
---

## Convention (entente) de partage – septembre 1986

Le RBTR (entente de partage initiale – voir note no.2)

Pro forma (voir note no. 1)

<b>Entente de partage initiale du Regroupement de T.R. – Sept. 1996</b>	<b>Sept 96 Selon entente</b>
1. Association des cardiaques de la Mauricie inc.	
2. Association des parents d'enfants handicapés inc.	
3. Association d'aide à l'enfance des policiers-pompiers de Trois-Rivières inc.	
4. Centre Loisir Multi-Plus inc.	
5. Centre Landry (1980) inc.	
6. Club de natation Mégophias du Grand T.-Riv. inc.	
7. Coup de main Mauricie inc.	
8. 28 <sup>ième</sup> Meute St-Jean-de-Brébeuf	
9. Fabrique Notre-Dame devenue Fabrique Immaculée Conception au début des années 2000	
10. Pavillon St-Arnaud inc.	
11. 1 Fabrique St-Sacrement	
11. 2 Fabrique St-Jean-de-Brébeuf	
11. 3 Fabrique Ste-Marguerite	
Ces trois Fabriques regroupées dans la Fabrique des St-Martyrs Canadiens au début des années 2000	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>78.0440%</b>
12. Fonds d'aide	21.9560%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>

### Note no. 1 :

Le pro forma initial, c'est-à-dire ce que la ville et l'ensemble des treize (13) organismes pensaient réaliser en se regroupant en passant de 10 bingos par semaine à 7 bingos dans une même salle, soit le 0 503, et en passant de six (6) salles à une (1) salle, était basé sur les facteurs suivants :

- L'on estimait que l'on aurait en moyenne 400 joueurs par soir pour chacun des sept (7) soirs ce qui s'avéra exact jusqu'à la venue des bingos en après-midi.
- Qu'avec 400 joueurs, l'on respecterait ce pro forma ce qui aurait dû se concrétiser n'eut été :
  - Changement des règles de la RACJ octobre/novembre 1997
  - Plusieurs autres facteurs.
    - Augmentation du coût de la vie
    - Augmentation de loyer
    - Augmentation des salaires, administration
    - Arrivée de la politique d'équité salariale du gouvernement du Québec
    - Etc.

### Note no. 2 :

Comment fut établie l'entente de partage du RBTR ?

Quelles ont été les bases et données de l'entente de partage du RBTR inc.?

Compte tenu du contexte de l'époque, la ville a agi comme maître d'œuvre, animatrice, intervenante neutre et ce, sous la direction de Michel Lefebvre.

La ville obtint de la RACJ et de M. Michel Deblois, régisseur à la RACJ, toutes les véritables données des treize (13) organismes de Trois-Rivières détenant ou étant inscrits sur une licence de bingo c'est-à-dire le

nombre d'événements, le nombre de joueurs, les revenus, les dépenses, les profits nets, etc. par année de chacun des treize (13) organismes fondateurs du RBTR.

L'entente de partage acceptée par les treize était basée sur les résultats de chaque organisme au cours des douze (12) derniers mois ou la moyenne des trois (3) ou cinq (5) dernières années.

Généralement, les douze (12) derniers mois étant de janvier 1995 à décembre 1995 ou d'avril 1995 à mars 1996.

L'entente de partage acceptée et signée en 1996 par tous les organismes prévoit que les pourcentages attribués aux organismes ne peuvent être modifiés sans l'accord unanime de tous les organismes.

Le pro forma était réaliste et réalisable mais on ne pouvait prévoir certains éléments comme le changement des règles par la RACJ, l'obligation de réduire le prix de nos livrets de 12.5% en 1997 et d'un autre 12.5% en 1998, l'augmentation de la masse salariale, l'équité salariale, etc.

Sans compter l'ajout de bingos l'après-midi qui, malheureusement, a eu, au fil des ans, un impact négatif sur le nombre de joueurs lors des bingos du soir et de ce fait, sur les profits nets du RBTR.

### **19 septembre 1996**

<b>Lettres patentes du Regroupement des bingos de T.R. inc.</b>
---

Le 19 septembre 1996 sont déposées au Registre des institutions financières de la Province de Québec, les Lettres patentes du "Regroupement des bingos de T.R. inc" sous le matricule 1146158242.

Les requérants ayant été Jean-Claude Dubois, directeur général du Pavillon St-Arnaud et représentant de ce dernier, Rouville Parent, comptable du Pavillon St-Arnaud et représentant de l'Association des parents d'enfants handicapés et Claude Fortier, représentant de la Fabrique St-Sacrement.

Note : Le 16 mars 2004, des Lettres patentes supplémentaires ont été demandées et enregistrées le 12 mai 2004 sous le matricule 1146158242, modifiant la composition du conseil d'administration qui passait de 13 à 14 administrateurs et ce suite à l'intégration au RBTR de "La Table de concertation des bingos du Cap inc.", de "L' Organisation du Hockey mineur de la zone de Trois-Rivières-Ouest" et du "Comité de concertation Bingo de Pointe-du-Lac inc."

### **Mardi 19 septembre 1996**

<b>Au Pavillon St-Arnaud – Assemblée générale de fondation du RBTR et adoption de la "Convention de partage" sous la présidence d'assemblée de Me Louis Brunelle qui a rédigé les règlements généraux et la "Convention de partage".</b>
--

### **9 novembre 1996**

<b>Début du RBTR dans ses locaux permanents soit au O 503.</b>
--



1997-1998



## Association des Bingos concertés et regroupés du Québec inc (ABCRO)

L'Association des bingos concertés et regroupés du Québec inc. (ABCRO) est une association provinciale incorporée en août 1998 qui regroupe les Tables de concertation de bingos et les Regroupements d'organismes titulaires-gestionnaires de bingos, lesquels favorisent le partage des revenus de bingos à l'ensemble des organismes communautaires sans but lucratif de leur territoire en plus de regrouper les OSBL titulaires d'une licence de bingo en salle de ces Regroupements et Tables de concertation.

### HISTORIQUE DE L'ABCRO

✓ Monsieur Jean-Claude Dubois, directeur général du centre communautaire de loisir Pavillon St-Arnaud de Trois-Rivières et membre de la Table de Concertation des bingos de Trois-Rivières soit le « Regroupement des bingos de T.R. inc. », convoque, le 3 décembre 1997, aux Loisirs Montcalm de Québec, les représentants de toutes les Tables qu'il connaissait, soit 19 Tables, et 13 Tables sur 19 délèguent des représentants.

✓ A cette réunion du 3 décembre 1997, les représentants des 13 Tables présentes nomment 3 personnes d'une part pour les représenter au Comité conseil sur le bingo de la RACJ et d'autre part, pour mettre en place une nouvelle corporation pour regrouper les Tables de Concertation et/ou de Regroupement du Québec.

Ces 3 mandataires sont messieurs Roch Huot de Beauport, Michel Neault de Gatineau et Jean-Claude Dubois de Trois-Rivières.

✓ Première assemblée générale officielle le 10 février 1998 des Tables où est déposé un projet de Règlements généraux pour cette nouvelle corporation ainsi qu'une proposition d'un nom soit l'Association des bingos concertés et regroupés du Québec (ABCRO).

Le nom et le projet de Règlements généraux ont été déposés par messieurs Roch Huot et Pierre Watters de Beauport.

✓ **Assemblée générale officielle de fondation de l'ABCRO** le 14 mai 1998 dans les locaux de Loto-Québec à Québec. Elle compte, en 2008, vingt (20) Regroupements gestionnaires communautaires qui représentent plus de 260 organismes titulaires d'une licence de bingo en salle soit 25% d'OSBL titulaires au Québec.

### **Fin de l'historique ABCRO et suite de l'histoire du bingo à Trois-Rivières**

**2000**

Le bingo hebdomadaire du "Comité de concertation Bingo Pointe-du-Lac", regroupant Vélocross BMX, Association de soccer de PDL, Association baseball mineur de PDL, Jeannettes et Castors, 65e Meute Louveteaux de PDL, Fabrique de la Visitation et Les Seigneurs de Pointe-du-Lac, et celui de "Organisation du Hockey mineur de la zone de Trois-Rivières-Ouest inc" emménagent au O 503.

**2003**

Achat par le RBTR inc. des immeubles et terrains situés au 501 et 503 boulevard du St-Maurice à Trois-Rivières, là où est localisée la salle " O 503" et où se tiennent des activités bingos à tous les jours.

Chacun des organismes membres du RBTR détient une part de ces actifs correspondant au pourcentage de la "Convention de partage" signée conjointement et unanimement par tous les 13 organismes fondateurs membres en 1996 lors du regroupement.

### **1<sup>er</sup> mai 2004**

La "Table de concertation des bingos du Cap inc.", regroupant Fabrique St-Odilon, Fabrique Ste-Madeleine, Fabrique St-Lazare, Association du baseball mineur du Cap-de-la-Madeleine et Loisir Jeunesse inc., en l'occurrence le Centre Jean-Noël Trudel) emménage au O 503. La "Table de concertation des bingos du Cap inc", le "Comité de concertation Bingo Pointe-du-Lac inc" et "l'Organisation du hockey mineur de la zone de Trois-Rivières inc" s'intègrent légalement au "Regroupement des bingos de T.R. inc."

Chacun de ces trois (3) organismes obtient une place au conseil d'administration du RBTR et de ce fait, le conseil du RBTR est maintenant composé de 14 administrateurs représentant les quatorze organismes membres du RBTR. Ces 14 organismes membres représentent en réalité 23 organismes qui se partagent 79% des profits du RBTR. Les 21% restant vont dans les trois Fonds d'aide pour la centaine d'OSBL du territoire de Trois-Rivières non détenteurs d'une licence de bingo en salle.

Les actifs du RBTR, à partir de cette date, appartiennent aux organismes membres du RBTR, et ce, selon la nouvelle entente de partage réalisée et signée par tous les organismes.

**ENTENTE DE PARTAGE**  
**(1er mai 2004 au 30 mai 2008)**  
**Les bénéficiaires**

Note : Il est à noter que la fusion des paroisses a diminué le nombre d'organismes membres du RBTR mais les paroisses qui se sont fusionnées reçoivent les pourcentages cumulés des anciennes paroisses.

Fonds d'aide aux OSBL = 21%

Association des cardiaques de la Mauricie inc.

Association des parents d'enfants handicapés inc.

Association de l'Aide à l'enfance des policiers- pompiers de Trois-Rivières inc.

Centre Loisir Multi-Plus inc.

Centre Landry (1980) inc.

Club de natation Mégophias du grand Trois-Rivières inc.

Coup de main Mauricie inc

Fabrique Immaculée-Conception

Fabrique des St-Martyrs Canadiens

25e Meute groupe St-Jean-de-Brébeuf

Pavillon St-Arnaud inc.

Table de concertation des bingos du Cap inc.

Organisation du hockey mineur zone de Trois-Rivières-Ouest inc.

Comité de concertation Bingo de Pointe-du-Lac inc.

**1<sup>er</sup> juin 2006**

Implantation de la Loi du tabac (impact très négatif sur la clientèle – perte de clientèle).

**1<sup>er</sup> juin 2008**

Début de la Réforme du bingo au Québec.

Cette réforme modifie entièrement le Règlement et les règles sur le bingo.

Elle exige entre autres que chaque organisme demande une licence de bingo en salle avec gestionnaire et elle limite à 100 000\$ les profits nets bingo que peut faire un organisme annuellement.

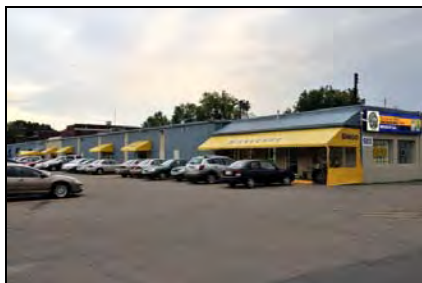
Ceci vient modifier la "Convention de partage" et donne ce qui suit :

**ENTENTE DE PARTAGE  
(1er juin 2008 à ce jour)  
Les bénéficiaires**

Association de l'aide à l'enfance des policiers et pompiers de la ville de TR Inc.  
Association du baseball mineur du Cap-de-la-Madeleine Inc.  
Association des Cardiaques de la Mauricie Inc.  
Association des parents d'enfants handicapés (AEPH) Inc.  
Centre Landry (1980) Inc.  
Centre loisir Multi-Plus  
Club de natation Mégophias du grand Trois-Rivières Inc.  
Comité de Concertation Bingo Pointe-du-Lac inc.  
Coup de Main Mauricie inc.  
Fabrique de la paroisse Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge  
Fabrique de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine  
Fabrique de la paroisse Saints-Martyrs-Canadiens  
Fabrique de la paroisse Saint-Odilon  
Fonds d'aide des Bingos de Trois-Rivières Inc. – 7.0000%  
Fonds d'aide, volet Jeunesse Inc. – 7.0000%  
Fonds d'aide, volet aide aux personnes vivant avec un handicap Inc. – 7.0000%  
Loisirs Jeunesse du Cap-de-la-Madeleine Inc.  
28e Meute Saint-Jean-de-Brébeuf  
Organisation du hockey mineur de la Zone de Trois-Rivières-Ouest Inc.  
Pavillon St-Arnaud Inc.

Note : Le Comité de concertation Bingo de Pointe-du-Lac est composé de sept (7) organismes du secteur Pointe-du-Lac qui se partagent les revenus que retire le Comité de concertation de toutes les activités que gère le RBTR.

En réalité, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2008, 23 organismes se partagent 79% et les 3 Fonds d'aide distribuent 21% à plus d'une centaine d'organismes de Trois-Rivières non détenteurs d'une licence de bingo et ce selon L'ENTENTE DE PARTAGE.



Pour plus d'informations voir site web :

RBTR : [www.bingotr.com](http://www.bingotr.com)  
RACJ : [www.racj.gouv.qc.ca/](http://www.racj.gouv.qc.ca/)  
SBQ : [www.bingo-quebec.com](http://www.bingo-quebec.com)  
Loto-Québec : [www.lotoquebec.com](http://www.lotoquebec.com)

# LOTOMATIQUE

## Le PAVILLON ST-ARNAUD et LOTOMATIQUE

Le 26 janvier 1986, la direction générale du **Pavillon St-Arnaud** (PSA) proposait une nouvelle activité d'autofinancement à son conseil d'administration, soit la vente d'abonnements à *Lotomatique* de Loto-Québec. Un premier investissement d'environ 2 500\$ a d'abord été fait pour apposer le nom du PSA sur plus de 62 000 formulaires d'abonnement et, par la suite, pour couvrir les frais d'insertion de ces 62 000 formulaires dans le Publisac livré à toutes les résidences du Grand Trois-Rivières. Au fil des ans, la vente d'abonnement à *Lotomatique* est devenue une source de financement importante pour le PSA.

Le service *Lotomatique* propose aux individus ou aux groupes de s'abonner, pour 6 ou 12 mois, aux loteries les plus populaires de Loto-Québec, soit le *Loto 6/49*, le *Super 7*, le *Québec 49* et l'*Extra*, ainsi que les forfaits *Trio lotos* et *Double Jeu 49*.

### Pour les abonnés, les avantages sont nombreux :

- Une participation automatique, chaque semaine, aux tirages de la ou des loteries sélectionnées.
- Aucun danger de perdre ou d'égarer un billet, ni d'oublier de le vérifier : Loto-Québec se charge de vérifier vos numéros à chacun des tirages.
- Les gains sont postés aux gagnants; quant aux groupes, chaque membre reçoit sa part du gain.
- La formation de groupes (jusqu'à 10 personnes) permet de participer aux tirages des loteries sélectionnées, pendant 6 ou 12 mois, à un coût moindre.

### Le Pavillon St-Arnaud, les avantages sont nombreux :

- Pour chaque vente d'abonnement à *Lotomatique*, le Pavillon St-Arnaud reçoit une commission minimale de 12%.
- Plus de 80% des abonnés se réabonnent année après année; les commissions sont donc quasi garanties au fil des ans.
- Le Pavillon St-Arnaud reçoit aussi une commission additionnelle de 1% de la valeur des lots de 1 000\$ et plus gagnés par ses abonnés.

À la fin de l'exercice 2007-2008, Loto-Québec comptait plus de 1 475 organismes sans but lucratif accrédités à *Lotomatique* qui utilisaient ce service comme activité de financement. Le **Pavillon St-Arnaud** s'est classé au 45<sup>e</sup> rang de la province, avec des ventes annuelles totalisant 74 521\$. Pour l'exercice 2008-2009, après seulement six mois d'activité, le PSA se classe déjà au 42<sup>e</sup> rang de la province, avec des ventes de 40 165\$.

## LA CHANCE NOUS A SOURI

En octobre 2005, un gagnant a remporté plus de 4 millions de dollars au *Loto 6/49*, et ce, avec un formulaire *Lotomatique* du **Pavillon St-Arnaud**. Le PSA a donc reçu une commission de 1% de ce lot gagnant, soit une somme dépassant 40 000\$!

Pour plus de renseignements sur le service d'abonnement à *Lotomatique*, visitez le site web de Loto-Québec au <http://loteries.loto-quebec.com>.

## **BIENVENUE À LOTOMATIQUE!** (avec photo du formulaire d'abonnement)

*Lotomatique* est le service d'abonnement aux loteries-vedettes de Loto-Québec : le *Loto 6/49*, le *Québec 49*, le *Super 7* et l'*Extra*, ainsi que les forfaits *Trio lottos* et *Double Jeu 49*. Les abonnements à *Lotomatique* sont d'une durée de 6 mois (26 semaines) ou de 12 mois (52 semaines), et se font individuellement ou en groupe de 2 à 10 personnes.

Depuis ses débuts en 1977, *Lotomatique* a remis plus de 33 millions de dollars en commissions aux organismes sans but lucratif accrédités, les seuls autorisés à vendre les abonnements. Aujourd'hui, *Lotomatique* compte plus de 1 475 organismes accrédités, répartis dans toute la province.

Le service *Lotomatique* s'adresse aux gens qui n'ont pas le temps de vérifier leurs billets de loterie, qui veulent s'assurer de ne manquer aucun tirage et qui désirent contribuer à une bonne cause. En s'abonnant à *Lotomatique*, le consommateur n'a plus besoin d'acheter ses billets pour chacun des tirages, puisqu'il participe automatiquement à tous les tirages tenus pendant la durée de son abonnement. De plus, il n'a pas besoin de vérifier ses sélections, Loto-Québec le fait pour lui. S'il gagne, l'abonné n'a pas besoin de se présenter à Loto-Québec ou chez un détaillant. Il reçoit son chèque par la poste. Les consommateurs peuvent s'abonner en postant à Loto-Québec le formulaire d'abonnement, disponible au Pavillon St-Arnaud ou sur le site web du PSA : [www.pavillonst-arnaud.com](http://www.pavillonst-arnaud.com)

## **S'ABONNER POUR UNE BONNE CAUSE**

Le **Pavillon St-Arnaud** est accrédité à *Lotomatique* depuis 1986, sous le numéro 600568. D'année en année, il a vu ses revenus augmenter de façon substantielle et il a même eu la chance d'avoir parmi ses abonnés un gagnant de plusieurs millions de dollars, en 2005, ce qui lui a rapporté une commission additionnelle de plus de 40 000\$. Le **Pavillon St-Arnaud** bénéficie grandement de ces revenus et il en fait profiter les citoyens de Trois-Rivières, notamment par la création de nouveaux services et programmes, et par l'amélioration et la modernisation de ses installations.

L'équipe du **Pavillon St-Arnaud** n'encourage pas le jeu. Elle désire simplement offrir aux consommateurs de loteries un service leur permettant de simplifier leurs achats tout en contribuant à une bonne cause





# LOTO MATIQUE®

*J'aide un organisme  
et je m'abonne  
à la chance!*

**NOUVEAU** : On peut souscrire ou renouveler  
un abonnement individuel par téléphone au

**1 866 MATIQUE**  
1 866 628-4783

- Participation automatique aux tirages.
- Sélection de vos numéros ou mise-éclair.
- Option individuelle ou de groupe.
- Possibilité de paiement différé (à 3 mois d'intervalle) pour l'option individuelle.
- Loto-Québec vérifie vos numéros à chaque tirage.
- Vos gains vous sont postés directement.

Pour obtenir d'autres formulaires d'abonnement ou pour choisir un organisme, visitez la page *Lotomatique* du site <http://loteries.loto-quebec.com>.

Depuis 1976, plus de 28 millions de dollars ont été versés à des organismes sans but lucratif (OSBL).

**En vous abonnant à *Lotomatique* par téléphone, mentionnez le numéro et le nom de l'organisme sans but lucratif dont vous souhaitez contribuer au financement!**

*Merci au nom de l'OSBL suivant :*



Lotomatique est fier de contribuer à la sauvegarde de notre environnement en utilisant un papier produit à partir d'énergie biogaz et contenant 30 % de fibres postconsommation.



## LOTO MATIQUE®

*L'abonnement  
qui peut rapporter  
gros*



**POSSIBILITÉ DE PAIEMENT DIFFÉRE**





# Conditions

18 ans +

## Certificat d'abonnement à Lotomatique

Lotto-Québec réserve par la présente, à la dernière adresse inscrite, le certificat d'abonnement électronique (en vertu duquel sont attribués gratuitement les droits d'entrée et de sortie en d'espérance pour l'achat de billets de jeux de hasard) à son titulaire, ainsi que possible aux fins de Lotomatique, à compter de la date de son émission. Ce certificat est émis que, pour le nombre indiqué à l'adresse électronique inscrite par Lotto-Québec, à compter de la date de son émission. L'abonné est prié de noter ce qui suit :

- 2 \$ sur chaque sélection Lotto 6/49 et 5 \$ sur chaque sélection Super 7 de Lotomatique.
- 1 \$ sur chaque sélection Québec 49x55 sur tous les tirages de Lotomatique.
- 2 \$ sur chaque sélection de 3 sélections Super 7 et 1 sélection sur la sélection.
- 1 \$ sur chaque numéro d'États-Unis sur le certificat. Si aucun numéro n'est tiré sur les États-Unis, la recette ESTIMÉE (PARTICIPATION) apparaît au-dessus de votre sélection par le système.

Seul lorsque l'abonné a fourni les mêmes coordonnées, les numéros de téléphone sont attribués par système automatisé. Sur réception de son certificat, l'abonné a un délai de 15 jours pour le vérifier et s'assurer qu'il est conforme à sa demande et saisir Lotto-Québec de toute erreur. Seuls les numéros de billets enregistrés par le système Lotomatique sont pris en compte, notamment en cas de divergence entre les numéros choisis et ceux inscrits sur le certificat. Dans le cas d'un tirage de groupe, chaque membre du groupe reçoit un avis de notification par courriel. L'abonné inscrit au système Lotomatique se réserve le droit de retirer toute demande d'abonnement ou toute partie de son abonnement.

## Annulation ou modification

Lotto-Québec ne accepte ni tout d'annulation ou de modification de son abonnement (sauf en cas de perte de son certificat) ni tout d'annulation ou de modification de son abonnement. Si un abonnement est annulé ou modifié, tout d'annulation ou de modification de son abonnement sera effectuée par le système automatisé. L'abonné inscrit au système Lotomatique ne peut pas modifier son abonnement sans passer par le système automatisé. Dans le cas d'un abonnement de groupe, l'abonné inscrit au système Lotomatique ne peut pas modifier son abonnement sans passer par le système automatisé. Toute demande d'annulation ou de modification de son abonnement sera effectuée par le système automatisé de Lotomatique. Toute demande d'annulation ou de modification de son abonnement sera effectuée par le système automatisé de Lotomatique.

Seul dans toutes les circonstances mentionnées ci-dessus, l'abonné ne peut annuler, modifier ou émettre une demande d'abonnement de Lotomatique. Si un abonnement n'est pas payé, tout abonnement est annulé et les gains perçus sont à la charge de l'abonné inscrit à Lotomatique. Une part de chaque gain perçu est attribuée à Lotomatique jusqu'à l'échéance de l'abonnement et les gains se calculent à cette part appartenant à Lotomatique.

## Lot

Lotto-Québec paie les lots gagnés par les abonnés en passant la participation. Les participations, ainsi que les lots gagnés sont payés par le système automatisé. Les petits lots gagnés sont cumulés et payés dès que les sommes au total ne dépassent pas 10 \$. Dans le cas d'un tirage de groupe, les petits lots gagnés sont cumulés et payés dès que leur somme atteint ou dépasse 10 \$ par membre. Les soldes non cumulés sont payés à la fin de l'abonnement si un lot est tiré. Dans le cas des gros lots, le lot est payé par mandat de paiement à 25, le soldes non cumulés attribués à un membre du groupe par tirage ne sont pas payés les membres. Dans le cas d'un tirage de gros lot, les gains sont payés à un groupe. Lotto-Québec se réserve le droit de rembourser ses membres, selon le droit applicable par tirage, la valeur du tirage gagné. Lotto-Québec se réserve le droit, sans avis préalable de notification, de publier les noms, adresses et photographies des gagnants. Les chances de gagner pour chaque tirage sont disponibles sur demande au service à la clientèle Lotomatique, chez un distributeur Lotto-Québec ou en ligne sur le site [www.lottoquebec.com](http://www.lottoquebec.com).

## Conditions du système de loterie

Effectuer des tirages est régi par les lois et règlements applicables, notamment au sujet de la Lotomatique, à Montréal, et par les conditions inscrites sur les billets et tickets de sélection. La vente de billets de loterie aux joueurs est interdite par la loi. Il est possible que certains tirages en espèces pour l'abonné soient payés en espèces par le système automatisé de Lotomatique.

## Changements

Lotomatique s'engage à informer Lotto-Québec de tous les changements de son système de tirage de manière à ce que les tirages soient effectués conformément à la loi. En cas de changements de tirage, les abonnés recevront un avis de notification par courriel. La date d'un tirage ou le nombre de tirages peut être modifié sans préavis et sans notification par le système automatisé de Lotomatique.

## RENSEIGNEMENTS ET ABBONNEMENTS INDIVIDUELS PAR TÉLÉPHONE

<b>Lotomatique</b> Lotto-Québec C.P. 63649 Succ. Centre-ville Montréal (Québec) H3C 3P3	<b>Montréal :</b> au sans frais, de 10h à 18h : <b>1 866 MATIQUE</b> (1 866 628-4783) <b>514 873-5985</b> <b>Téléphone :</b> <b>Courriel :</b> <a href="mailto:lotomatique@lotto-quebec.com">lotomatique@lotto-quebec.com</a>
--	--

© 1997-2010 Lotto-Québec

Service client Lotomatique 24 heures sur 24



Comment s'abonner?  
Remplissez ce formulaire

**OU**

composez le

**1 866 MATIQUE**  
1 866 628-4783

## Étape 1 - Choix d'option

Option individuelle **OU**  Option de groupe

(MAXIMUM 10 MEMBRES - ACHAT  
MINIMUM DE 20 \$ PAR MEMBRE)

La somme de toutes les parts en dollars doit correspondre au MONTANT TOTAL À PAYER de l'abonnement.

La case MONTANT PAYÉ doit être remplie pour chacune des personnes effectuant un paiement (chèque ou carte de crédit).

Écrivez en lettres moulées SVP

### ABONNÉ INDIVIDUEL OU RESPONSABLE DU GROUPE

NOM						
PRÉNOM						
N°	ST					
VILLE						
<b>QC</b> (NOM DE LA PROVINCE)						
N° DE TÉLÉPHONE (PERSONNEL)	Code de service (01, 02, 03, 04)					
N° DE TÉLÉPHONE (MAISON)	N° DE FAX					
N° DE CARTE ALUMINIUM						
LETTRES	PREMIER DIGIT	DEUXIÈME DIGIT	TROISIÈME DIGIT	QUATRIÈME DIGIT	CHIFFRE PAYS	\$
NOM DE LA SOCIÉTÉ						

## IMPORTANT

Avez-vous inclus  
votre paiement ou  
n° de carte de crédit?

MA SIGNATURE ATTESTE QUE TOUTE PERSONNE DONT LE NOM APPARAÎT SUR CE FORMULAIRE EST ÂGÉE DE DIX-HUIT ANS OU PLUS ET QU'ELLE A LU ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS APPLICABLES À LOTOMATIQUE. LE SERVICE LOTOMATIQUE EST RÉSERVÉ AUX RÉSIDANTS DU QUÉBEC SEULEMENT.

### SIGNATURE OBLIGATOIRE

DE L'ABONNÉ INDIVIDUEL **OU** DU RESPONSABLE DU GROUPE

Je désire que mon  
abonnement débute le

DATE

DANS LE CAS D'UN ABBONNEMENT INDIVIDUEL PAR PAIEMENTS DIFFÉRÉS, J'AUTORISE LOTO-QUÉBEC À PRÉLEVER LE MONTANT DE MON ABBONNEMENT EN PAIEMENTS ÉGAUX À 3 MOIS D'INTERVALLE.

SIGNATURE

**MEMBRES DU GROUPE** ATTENTION : Si la personne responsable fait partie du groupe, ajoutez son nom à ceux des membres.

<b>1</b>	NOM	PRENOM	
SE	MA	AN	AGE
VILLE	COTE D'IVOIRE		
N° DE RÉGION (OBLIGATOIRE) :	CANTON (OBLIGATOIRE) PC <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/>	N° DE DÉPARTEMENT (OBLIGATOIRE) :	N° DE POSTE (OBLIGATOIRE) :
N° DE CASE DE CRÉDIT :	L'OPÉRATEUR :	VPA - M - AEC - HESSE <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	MOBILE (N°) :
<b>S</b>			
<b>2</b>	NOM	PRENOM	
SE	MA	AN	AGE
VILLE	COTE D'IVOIRE		
N° DE RÉGION (OBLIGATOIRE) :	CANTON (OBLIGATOIRE) PC <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/>	N° DE DÉPARTEMENT (OBLIGATOIRE) :	N° DE POSTE (OBLIGATOIRE) :
N° DE CASE DE CRÉDIT :	L'OPÉRATEUR :	VPA - M - AEC - HESSE <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	MOBILE (N°) :
<b>S</b>			
<b>3</b>	NOM	PRENOM	
SE	MA	AN	AGE
VILLE	COTE D'IVOIRE		
N° DE RÉGION (OBLIGATOIRE) :	CANTON (OBLIGATOIRE) PC <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/>	N° DE DÉPARTEMENT (OBLIGATOIRE) :	N° DE POSTE (OBLIGATOIRE) :
N° DE CASE DE CRÉDIT :	L'OPÉRATEUR :	VPA - M - AEC - HESSE <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	MOBILE (N°) :
<b>S</b>			
<b>4</b>	NOM	PRENOM	
SE	MA	AN	AGE
VILLE	COTE D'IVOIRE		
N° DE RÉGION (OBLIGATOIRE) :	CANTON (OBLIGATOIRE) PC <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/>	N° DE DÉPARTEMENT (OBLIGATOIRE) :	N° DE POSTE (OBLIGATOIRE) :
N° DE CASE DE CRÉDIT :	L'OPÉRATEUR :	VPA - M - AEC - HESSE <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	MOBILE (N°) :
<b>S</b>			
<b>5</b>	NOM	PRENOM	
SE	MA	AN	AGE
VILLE	COTE D'IVOIRE		
N° DE RÉGION (OBLIGATOIRE) :	CANTON (OBLIGATOIRE) PC <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/>	N° DE DÉPARTEMENT (OBLIGATOIRE) :	N° DE POSTE (OBLIGATOIRE) :
N° DE CASE DE CRÉDIT :	L'OPÉRATEUR :	VPA - M - AEC - HESSE <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	MOBILE (N°) :
<b>S</b>			

<b>6</b> 10/21	PREPRA		
F	100		0/0
REI			QC
V DE TELEPHONE SEQUENCE:	UNRECORDED / IF BY TELEPHONE (NAME)	IF BY PHONE	INITIALS/DATE
1	2	3	
V DE CONTACT (REQ)	CONTACT	YES	NO
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			REMARKS PAGE
			\$
<b>7</b> 10/21	PREPRA		
F	100		0/0
REI			QC
V DE TELEPHONE SEQUENCE:	UNRECORDED / IF BY TELEPHONE (NAME)	IF BY PHONE	INITIALS/DATE
1	2	3	
V DE CONTACT (REQ)	CONTACT	YES	NO
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			REMARKS PAGE
			\$
<b>8</b> 10/21	PREPRA		
F	100		0/0
REI			QC
V DE TELEPHONE SEQUENCE:	UNRECORDED / IF BY TELEPHONE (NAME)	IF BY PHONE	INITIALS/DATE
1	2	3	
V DE CONTACT (REQ)	CONTACT	YES	NO
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			REMARKS PAGE
			\$
<b>9</b> 10/21	PREPRA		
F	100		0/0
REI			QC
V DE TELEPHONE SEQUENCE:	UNRECORDED / IF BY TELEPHONE (NAME)	IF BY PHONE	INITIALS/DATE
1	2	3	
V DE CONTACT (REQ)	CONTACT	YES	NO
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			REMARKS PAGE
			\$
<b>10</b> 10/21	PREPRA		
F	100		0/0
REI			QC
V DE TELEPHONE SEQUENCE:	UNRECORDED / IF BY TELEPHONE (NAME)	IF BY PHONE	INITIALS/DATE
1	2	3	
V DE CONTACT (REQ)	CONTACT	YES	NO
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			REMARKS PAGE
			\$

## Étape 2 • Choix du type d'abonnement à vos loteries préférées

Abonnez-vous à toutes les loteries de Lotomatique pour 52 semaines **OU** 26 semaines au moyen du forfait *Trio lotos* au Tableau A (ci-dessous) et/ou faites votre choix personnalisé de loteries au Tableau B.

Tableau A		Forfait <b>TRIO LOTOS</b>		FORFAIT 52 SEMAINES	
COMPREND PAR SEMAINE	1 sélection au Loto (49) vide pour 2 tirages	<input type="checkbox"/> X 2 \$	4,00 \$	Coût par forfait	572,00 \$
	1 sélection au Daily 49 vide pour 2 tirages	<input type="checkbox"/> X 1 \$	2,00 \$	Nombre de forfaits (maxim. 10) X _____	37
	1 participation au Super 7 (3 sélections) vide pour 1 tirage	<input type="checkbox"/> X 2 \$	2,00 \$	<b>OU</b> Total = _____ \$	
	1 numéro d'Extra vide pour 3 tirages (mardi, vendredi et samedi)	<input type="checkbox"/> X 1 \$	3,00 \$		
	<b>Total :</b>		11,00 \$		
				<b>FORFAIT 26 SEMAINES</b>	
				Coût par forfait	
				286,00 \$	
				Nombre de forfaits (maxim. 10) X _____	
				20	
				<b>Total = _____ \$</b>	

1) Inscrivez la quantité désirée de forfaits.  
2) Calculez le total et reportez le montant à l'étape 3.  
3) N'oubliez pas de remplir la Fiche 1 et le Fiche 2.

**FICHE 1**  + 

Pour chaque sélection choisie, indiquez horizontalement 6 numéros différents de 1 à 49. (Chaque abonnement sera valide pour les 2 périodes.)

MISE-ÉCLAIR

**OU**

1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

**FICHE 2** 

Pour chaque sélection choisie, indiquez horizontalement 6 numéros différents de 1 à 49.

MISE-ÉCLAIR

**OU**

1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					


**FICHE 3** 

Pour chaque sélection choisie, indiquez horizontalement 6 numéros différents de 1 à 49.

MISE-ÉCLAIR

**OU**

1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

**FICHE 4**  1 participation, 3 sélections par 2 \$

Pour chaque participation choisie, indiquez horizontalement 3 sélections de 7 numéros différents de 1 à 49. (Si vous n'indiquez qu'une ou deux sélections, votre participation sera complétée par mise-éclair.)

Forfait **TRIO LOTOS**

1 participation, 3 sélections par 2 \$

Pour chaque forfait choisi, indiquez horizontalement 1 sélection de 7 numéros différents de 1 à 49. (Les deux autres sélections de votre participation seront complétées par mise-éclair.)

MISE-ÉCLAIR

**OU**

1						
2						

**OU**

3						
4						
5						
6						

**OU**

7						
8						
9						
10						

## Tableau B Choix personnalisés de loteries

Choisissez l'abonnement de 52 semaines **OU** de 26 semaines.

- 1) Inscrivez dans la colonne *Abonnez le participant* combien de fois vous allez participer à chaque tirage.
- 2) Inscrivez dans la colonne *Abonnez le nombre d'Extra par tirage* le nombre de numéros à Extra que vous désirez. Notez qu'il est possible d'abonner plusieurs numéros d'Extra pour chaque abonnement à ce produit.
- 3) Calculez le *Coût des participations (A)* et le *Coût des Extra (B)* ainsi que le *Total (A+B)* et indiquez les montants dans les cases appropriées.
- 4) Pour les produits à frais, indiquez vos sélections à l'endroit approprié dans la section *PCHES* ou cochez l'option *mois-école*.

Assurez-vous que le nombre et/ou les sélections correspond bien à votre choix, selon les modalités requises pour votre produit.

Abonnement 52 semaines <b>OU</b> 26 semaines		Extra		Total			
Peu importe le durée de l'abonnement sélectionné, cette table s'applique à tous les produits choisis.		Il est possible d'abonner plusieurs numéros d'Extra pour chaque abonnement à ce produit.					
Produit	Nombre de tirages	Coût par participation	Nombre de participations (max 10)	Coût des participations (A)	Coût des Extra (B)	(A+B) Total	Indiquez vos sélections sur les fiches
<b>649</b>	<input type="checkbox"/> 52 semaines	104 x 3,00 \$ = 312,00 \$	x _____ = _____ \$	104,00 \$	x _____ = _____ \$	_____ \$	<b>27</b> FICHE 1
<b>49</b>	<input type="checkbox"/> 26 semaines	52 x 3,00 \$ = 156,00 \$	x _____ = _____ \$	52,00 \$	x _____ = _____ \$	_____ \$	<b>22</b> FICHE 1
<b>649</b>	<input type="checkbox"/> 52 semaines	104 x 2,00 \$ = 208,00 \$	x _____ = _____ \$	104,00 \$	x _____ = _____ \$	_____ \$	<b>66</b> FICHE 2
<b>649</b>	<input type="checkbox"/> 26 semaines	52 x 2,00 \$ = 104,00 \$	x _____ = _____ \$	52,00 \$	x _____ = _____ \$	_____ \$	<b>51</b> FICHE 2
<b>49</b>	<input type="checkbox"/> 52 semaines	104 x 1,00 \$ = 104,00 \$	x _____ = _____ \$	104,00 \$	x _____ = _____ \$	_____ \$	<b>46</b> FICHE 3
<b>49</b>	<input type="checkbox"/> 26 semaines	52 x 1,00 \$ = 52,00 \$	x _____ = _____ \$	52,00 \$	x _____ = _____ \$	_____ \$	<b>41</b> FICHE 3
<b>649</b>	<input type="checkbox"/> 52 semaines	52 x 2,00 \$ = 104,00 \$	x _____ = _____ \$	52,00 \$	x _____ = _____ \$	_____ \$	<b>76</b> FICHE 4
<b>649</b>	<input type="checkbox"/> 26 semaines	26 x 2,00 \$ = 52,00 \$	x _____ = _____ \$	26,00 \$	x _____ = _____ \$	_____ \$	<b>70</b> FICHE 4

Abonnement 52 ou 26 semaines, types de loteries, abonnements ou conditions d'abonnement doivent être modifiés ou indiqués à la seule discrétion de Loto-Québec et l'abonné individuel ou le responsable du groupe en sera informé. Tous les numéros des loteries sont publiés dans le système informatique centralisé en ligne.

Reportez ce montant à l'Étape 3 \_\_\_\_\_ \$ Total

### Étape 3 • Sommaire des montants à payer

Tableau A : Forfait *Trio lottos* de 52 semaines **OU** 26 semaines

Total : \_\_\_\_\_ \$

Tableau B : Abonnement de 52 semaines **OU** 26 semaines

Total : \_\_\_\_\_ \$

MONTANT TOTAL À PAYER : \_\_\_\_\_ \$

### Étape 4 • Modalités de paiement

Avez-vous signé votre formulaire?

Plus, MultiCart, Épargne-Études ou Épargne à l'école de Loto-Québec peuvent s'ajouter au Total à payer.

#### Option individuelle :

Abonnement de 52 semaines

Veuillez cocher l'option désirée :  Paiement unique

**OU**  4 paiements égaux à 2 fois d'intervalle

PAIEMENT DIFFÉRÉ

MONTANT DU OU DES VERSEMENTS

Abonnement de 26 semaines

Veuillez cocher l'option désirée :  Paiement unique

**OU**  2 paiements égaux à 2 fois d'intervalle

\_\_\_\_\_ \$

Option de groupe : Paiement unique seulement

\_\_\_\_\_ \$



# KIOSQUE LOTO-QUÉBEC

## Le PAVILLON ST-ARNAUD et le KIOSQUE LOTO-QUÉBEC

Depuis le début de 1987, le **Pavillon St-Arnaud** gère le kiosque de Loto-Québec situé au Carrefour Trois-Rivières-Ouest.

La gestion des kiosques de Loto-Québec, notamment dans les centres commerciaux de la province, est strictement réservée aux organismes sans but lucratif comme le Pavillon St-Arnaud. Ceux-ci reçoivent :

- une commission moyenne de 7% sur les ventes.
- un montant équivalant à 50% des coûts de loyer.

L'organisme doit cependant assumer les frais suivants :

- 50% du loyer.
- Les salaires et les avantages sociaux des préposés du kiosque (en moyenne, 63 heures de travail par semaine).
- La gestion et la tenue de livres comptables, les frais bancaires et les assurances.
- Les fournitures, les frais de promotion et de publicité et certains autres frais.

En résumé, lorsqu'un organisme gère un kiosque de Loto-Québec, le personnel est strictement affecté à la vente de loteries sans avoir à faire la sollicitation; la clientèle se présente simplement au kiosque. Malgré les dépenses engagées, il est tout de même avantageux pour un organisme d'exploiter un kiosque de vente de Loto-Québec, la loterie étant très populaire auprès de la population québécoise.



Voir toute l'information sur le site Web de Loto-Québec :  
<http://www.loteries.loto-quebec.com>

## Résultats Bingo, Kiosque et Loto-Québec pour le Pavillon St-Arnaud

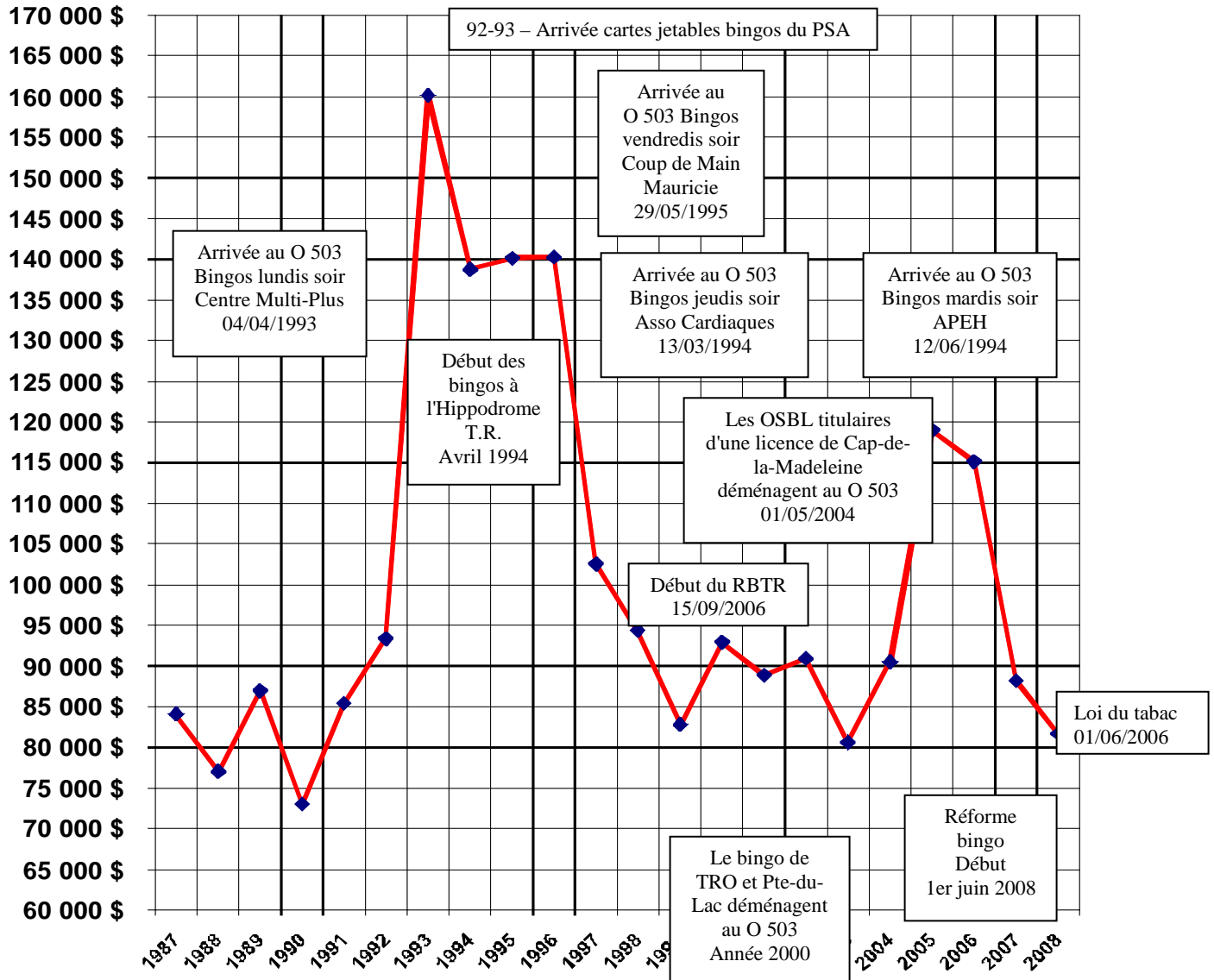
Année	Profits nets bingo	Lotomatique		Profits nets	Kiosques		
		Revenus bruts	Dépenses		Ventes brutes/an	Profits nets	% profits sur ventes
1985-86	<sup>(1)</sup> 28 128\$	2 445\$	(2 320)\$	125\$	--	2 445\$	--
1986-87	84 092\$	1 879\$	(787)\$	1 092\$	--	1 879\$	--
1987-88	<sup>(2)</sup> 77 050\$	5 013\$		5 013\$	431 415\$	5 612\$	1.3%
1988-89	86 975\$	4 714\$	(433)\$	4 281\$	657 892\$	16 203\$	2.5%
1989-90	73 020\$	7 626\$	(1 206)\$	6 420\$	491 090\$	9 263\$	1.9%
1990-91	85 389\$	5 926\$		5 926\$	483 000\$	2 722\$	0.6%
1991-92	93 638\$	4 353\$		4 353\$	533 760\$	6 596\$	1.2%
1992-93	<sup>(3)</sup> 160 135\$	5 392\$		5 392\$	518 148\$	9 667\$	1.9%
1993-94	<sup>(4)</sup> 133 238\$	6 053\$		6 053\$	515 942\$	7 806\$	1.5%
1994-95	<sup>(5)(9)</sup> 119 112\$	6 092\$		6 092\$	737 501\$	15 768\$	2.1%
1995-96	<sup>(6)</sup> 119 201\$	7 230\$		7 230\$	681 031\$	10 053\$	1.5%
1996-97	<sup>(7)</sup> 102 555\$	5 545\$		5 545\$	672 181\$	8 073\$	1.2%
1997-98	94 360\$	5 992\$	(503)\$	5 489\$	644 834\$	5 004\$	0.8%
1998-99	82 812\$	4 781\$		4 781\$	657 603\$	7 441\$	1.13%
1999-00	92 981\$	4 035\$		4 035\$	<sup>(16)</sup> 1 061 919\$	23 949\$	2.25%
2000-01	<sup>(8)</sup> 88 912\$	4 118\$		4 118\$	1 036 231\$	18 986\$	1.8%
2001-02	90 924\$	4 759\$		4 759\$	1 056 026\$	19 314\$	1.8%
2002-03	80 614\$	6 829\$		6 828\$	1 048 922\$	13 405\$	1.3%
2003-04	90 476\$	7 939\$	(319)\$	7 620\$	986 390\$	6 231\$	0.6%
2004-05	<sup>(10)</sup> 118 913\$	8 933\$	<sup>(13)</sup> (5 273)\$	3 660\$	1 103 483\$	12 272\$	1.1%
2005-06	115 000\$	<sup>(14)</sup> 32 248\$	<sup>(15)</sup> (5 222)\$	27 026\$	1 137 633\$	16 517\$	1.5%
2006-07	88 057\$	8 757\$		8 757\$	1 022 673\$	13 511\$	1.3%
2007-08	<sup>(11)</sup> 81 382\$	9 070\$	(1 583)\$	7 487\$	966 093\$	<sup>(17)</sup> 8 184\$	0.8%
2008-09	<sup>(12)</sup>						

1. 1<sup>re</sup> année bingo – 3 mois – 2 avril au 30 juin 1986
2. Année de 9 mois – Modification de l'année fiscale du PSA avril à mars au lieu juillet à juin.
3. Arrivée des cartes jetables avec encreurs (fin des cartes rigides avec jetons) – Un seul autre endroit cartes jetables Centre Landry depuis un (1) an.
4. Arrivée d'un deuxième bingo au O 503 – Centre Loisir Multi-Plus 4 avril 1993 lundi soir.
5. Arrivée d'un troisième et quatrième bingo au O 503 – Association des cardiaques 13 mars 1994 le jeudi soir et APEH 12 juin 1994 le mardi soir.
6. Arrivée d'un cinquième bingo au O 503 – Comité promoteur Coup de main 29 mai 1995 le vendredi soir.
7. Début du Regroupement des bingos de T.R. inc. (RBTR), soit que tous les OSBL de Trois-Rivières détenteurs d'une licence de bingo en salle se retrouvent regroupés dans une même corporation et dans une même et unique salle de Trois-Rivières.
8. Le bingo de Trois-Rivières-Ouest (Organisation du hockey mineur de la zone de T.R.O.) et celui du Comité concertation bingo (1 seul/sem.) de Pointe-du-Lac, emménagent dans la salle du O 503.
9. Début de nombreux bingos à l'Hippodrome de Trois-Rivières (Club de natation Mégophias, Fabrique St-Jean-de-Brébeuf, 25e Meute St-Jean-de-Brébeuf, Étudiants en génagogie UQTR, Polyvalente Ste-Ursule).
10. La salle "Place Latreille" du secteur Cap-de-la-Madeleine ferme car les 5 OSBL (Fabrique Ste-Madeleine, Fabrique St-Odilon, Fabrique St-Lazare, Association du baseball mineur du Cap-de-la-Madeleine et Loisir jeunesse du Centre Jean-Noël Trudel) qui y tenaient chacun un (1) bingo par semaine déménage au O 503 en sus d'intégrer officiellement et légalement, avec l'Organisation du hockey mineur de la zone de TRO inc. et le Comité concertation bingo de Pointe-du-Lac inc., le Regroupement des bingos de T.R. inc. (RBTR). On se retrouve avec une seule salle de bingo sur le territoire de la ville de Trois-Rivières.
11. La Loi du Tabac entre en fonction le 1er juin 2006.
12. La Réforme du bingo avec ses nouvelles règles entre en vigueur le 1er juin 2008.
13. Le Pavillon St-Arnaud distribue 250 000 dépliant Lotomatique dans le grand Montréal.
14. Le Pavillon St-Arnaud, par le biais de la Lotomatique, a vendu un billet gagnant de plus de 4M\$ qui lui rapporte une commission de plus de 23 000\$.

15. Le Pavillon St-Arnaud distribue 250 000 dépliant Lotomatique dans le grand Montréal (Île de Montréal, Laval et Rive sud). Il est à noter que 7 fois de 1986 à 2008, le Pavillon St-Arnaud a distribué plus de 62 000 dépliant Lotomatique à toutes les résidences du grand Trois-Rivières par le biais de Publi-Sac.
16. Le Pavillon St-Arnaud administre (comptabilité, etc.) un second kiosque en sus de gérer son kiosque du Centre commercial Carrefour TRO.
17. En raison d'une hausse substantielle du taux horaire du salaire minimum, d'une hausse de loyer et du contexte économique, les profits nets du kiosque chutent drastiquement, comme dans plusieurs autres kiosques du Québec, et pour compenser, Loto-Québec nous octroie comme à plusieurs autres, une aide financière de 5 500\$. N'eut été de cette aide, nos profits nets du kiosque auraient été de 2 684\$, soit strictement 0,3% des ventes au lieu de 8 184\$ que démontre le tableau.



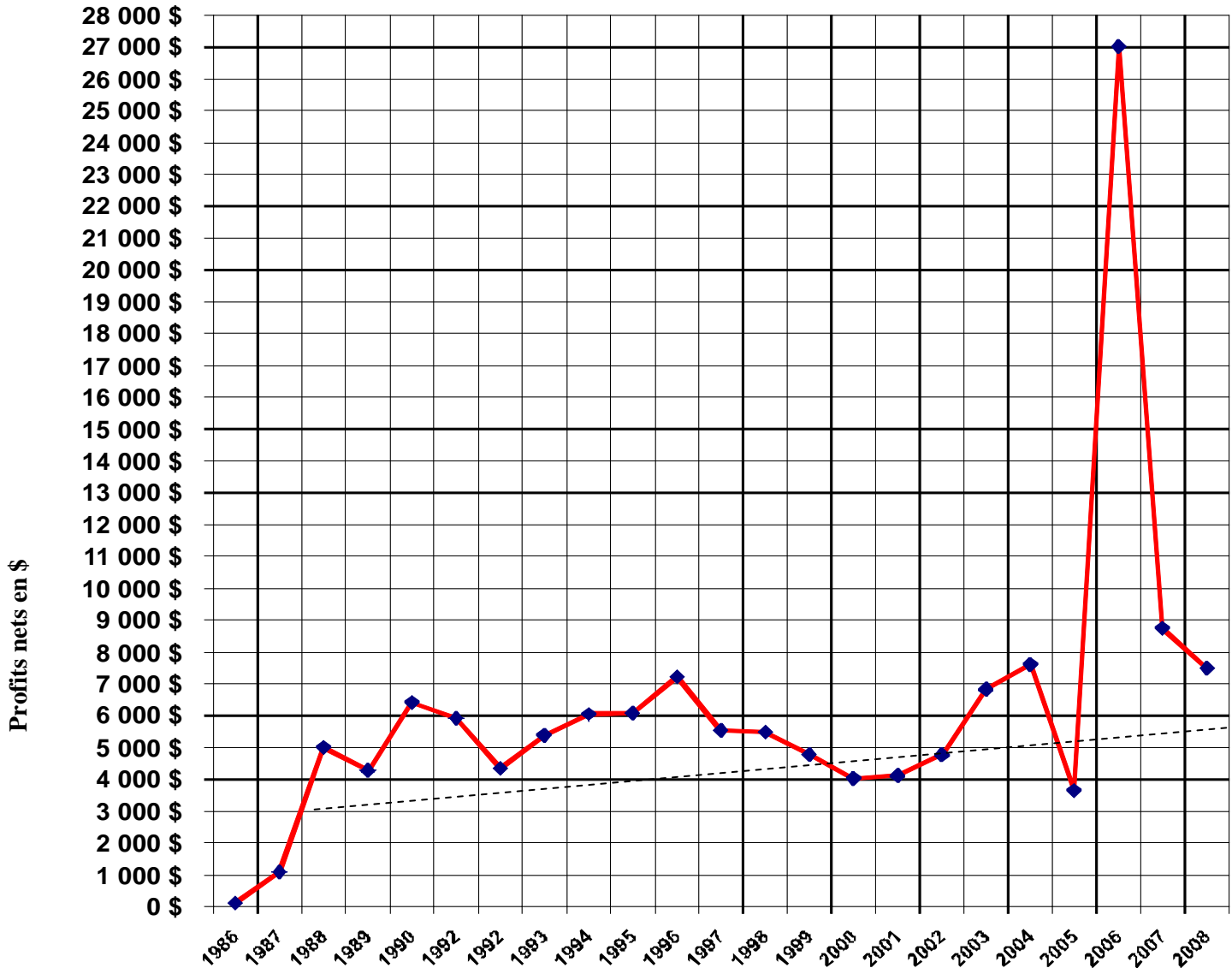
**1986-2008**  
**REVENUS NETS DES BINGOS**  
**DU PAVILLON ST-ARNAUD INC.**  
**À la salle O 503**  
**503, boulevard du St-Maurice, Trois-Rivières**



(au 31 mars)

Les organismes titulaires d'une licence de bingo des secteurs du Cap-de-la-Madeleine, de Trois-Rivières-Ouest et de Pointe-du-Lac intègrent légalement le RBTR inc. le 1<sup>er</sup> mai 2004.

**LOTOMATIQUE**  
**Évolution des revenus nets**  
**1985-1986 à 2007-2008**

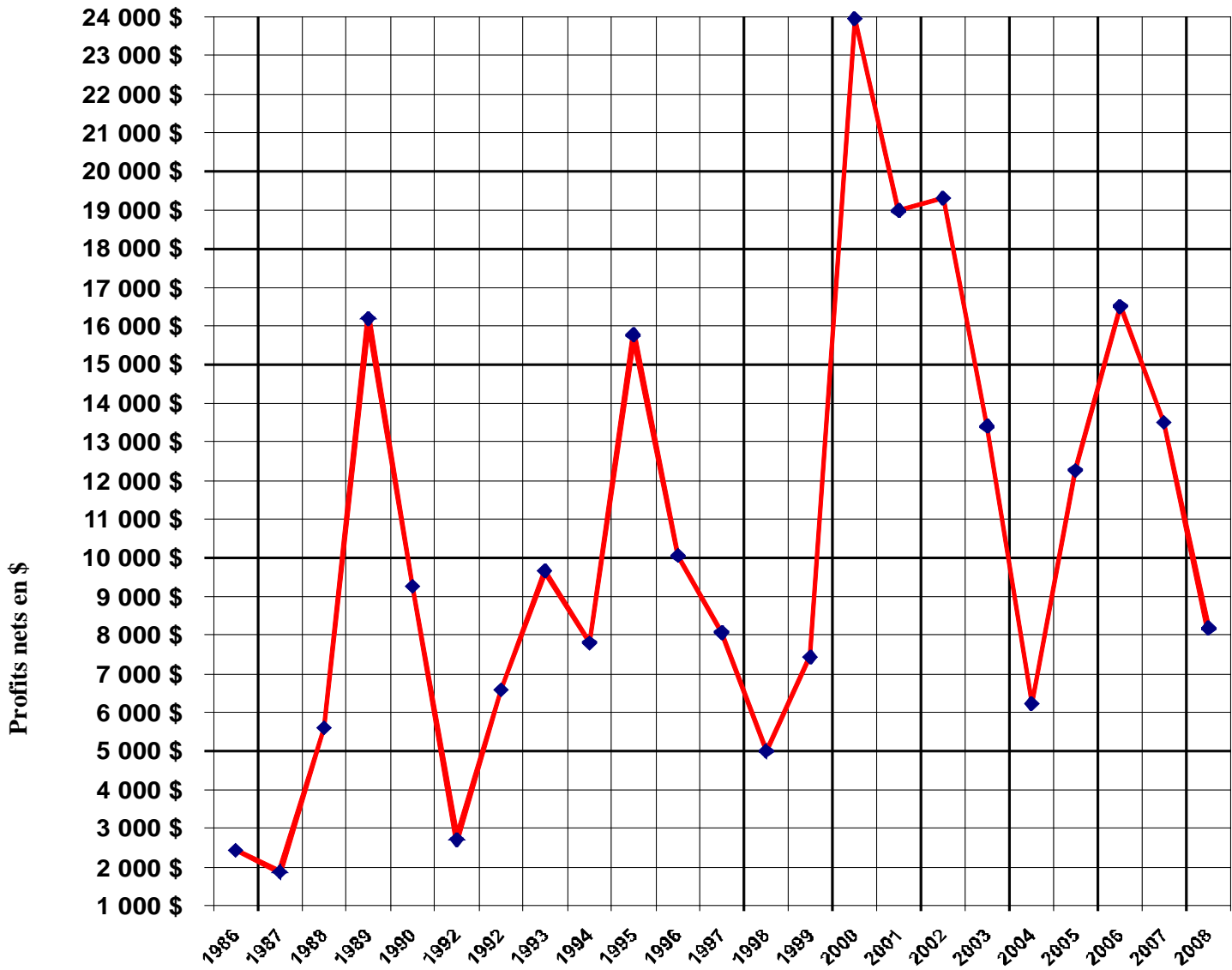


(au 31 mars)

La ligne pointillée démontre que les distributions de dépliants apportent des dividendes qui s'accroissent au fil des ans et que les baisses de profits nets sont dues soit aux coûts des distributions, lors de certaines années, et/ou à l'arrêt temporaire de distribution durant une certaine période d'années.

L'année exceptionnelle et inhabituelle 2005-2006 est due au fait que nous avons vendu un billet gagnant de la 6/49 de plus de 4,6 millions, ce qui a rapporté une jolie commission au Pavillon St-Arnaud.

**KIOSQUE LOTO-QUÉBEC**  
**Évolution des revenus nets**  
**1985-1986 à 2007-2008**



(au 31 mars)